

# 592

# Domaine public

**J. A. 1000 Lausanne 1**

Hebdomadaire romand  
N° 592 21 mai 1981  
Dix-huitième année

Rédacteur responsable:  
Laurent Bonnard

Le numéro: 1 franc  
Abonnement  
pour une année: 48 francs

Administration, rédaction:  
1002 Lausanne, case 2612  
1003 Lausanne, Saint-Pierre 1  
Tél. 021 / 22 69 10  
CCP 10-155 27

Imprimerie des Arts et Métiers SA

Ont collaboré à ce numéro:  
Eric Baier  
Rudolf Berner  
Jean-Pierre Bossy  
François Brutsch  
André Gavillet  
Pierre Gilliland  
Yvette Jaggi  
Victor Ruffly

## Les paysans et les prix

*Par lettres datées du 23 avril aux conseillers fédéraux Honegger et Ritschard (toujours responsable des blés), l'Union suisse des paysans a donc fait connaître son catalogue des revendications 1981 en matière de prix agricoles.*

*Une fois de plus, l'USP ouvre son cahier des doléances par le rappel de l'écart, particulièrement fort dans les régions de montagne, par rapport au fameux revenu paritaire (attention: cet écart est calculé par l'USP elle-même qui reçoit des subventions fédérales pour la tenue des comptes des exploitations-témoins).*

*Au reste, les revendications couvrent cette année tous les secteurs de la production, sans préoccupation affirmée d'orientation dans un sens ou dans un autre. A en croire l'USP, l'arrosage devrait être général, des pommes de terre à la viande, en passant par le lait, les œufs, les céréales panifiables, les betteraves, les légumes, les vins et le tabac. Outre les améliorations du prix ou de la garantie de prise en charge, l'USP formule diverses demandes tendant à renforcer la protection de la production indigène, par exemple dans le domaine des fruits ou des produits de la chasse.*

*La plus frappante des revendications touche le bétail de boucherie et la viande, secteur que l'USP laisse volontiers aux fédérations d'élevage. Par courrier séparé, celles-ci d'ailleurs rappellent que l'Office fédéral de l'agriculture avait conclu l'an dernier à la nécessité d'une augmentation des prix indicatifs de 10% pour le gros bétail, les veaux et le bétail ovin et de 4½% pour les porcs. Les bouchers voient se profiler à l'horizon une montagne de viande, les consommateurs redoutent la création d'un «compte carné», analogue au coûteux compte laitier, et les milieux de la protection des animaux reposent le problème des techniques d'élevage.*

*A ce propos il convient de relever les effets sur les prix de revient de la mise en application de l'Ordonnance fixant des effectifs maximums pour la protection de viande et d'œufs, sans parler des dispositions d'application toujours attendues de la loi sur la protection des animaux. Il ne fait aucun doute que si les acheteurs de viande et d'œufs avaient une garantie formelle que ces produits sont «fabriqués» en dehors des élevages industriels, ils consentiraient à payer des prix plus élevés, contre lesquels ils protesteraient sinon énergiquement.*

*Techniques de production et qualité des produits, tels sont les thèmes majeurs de l'agriculture d'aujourd'hui. Mais l'USP, absorbée dans ses chiffres et ses calculs, n'y fait même pas allusion.*

## Les hoquets de l'histoire

Dans son message de félicitations à François Mitterrand, le Parti socialiste genevois assure le nouveau président français de sa vigilance au sujet des capitaux qui voudraient fuir vers la Suisse. Euphorie d'un soir de victoire. A quels moyens pensent les socialistes du bout du lac?

Le 30 septembre 1918, le personnel des banques de Zurich décide la grève à la quasi-unanimité pour appuyer des revendications de salaire.

A Genève toujours, certains milieux craignent, et d'autres espèrent, un effet de contagion de la victoire de la gauche en France pour les élections cantonales de l'automne.

A l'automne 1936, après la victoire du Front populaire, la gauche genevoise, Nicole en tête, est boutée hors du Conseil d'Etat par les électeurs.

L'histoire se répète-t-elle?

## Dangereuse littérature

J'ai été manifester, samedi passé, contre la vivisection...

Je sais: pour certaines recherches, la vivisection est sans doute indispensable. Toutefois, il ressort d'études sérieuses qu'elle est inutile dans le 80% des cas au moins! Inutile et dangereuse, puisque certains des résultats obtenus, produits efficaces en ce qui concernait les bêtes, se trouvent inefficaces, voire nocifs en ce qui concerne les hommes... Par exemple la thalidomide — vous vous souvenez?

Je sais aussi: il est d'usage, il est de bon ton de se moquer de la «vieille fille» qui a perdu son chat; des «bonnes âmes» qui se préoccupent plus de la protection des animaux que de la misère humaine. C'est pourtant ma conviction que la cruauté envers les animaux prépare et conduit à la cruauté envers les hommes. Que «antivivisection — lutte contre la torture: même combat»!

A ce propos, un fait divers, que je retrouve, découpé en 1978 dans je ne sais plus quel journal: «Jacky Manias est un bon fonctionnaire de l'administration pénitentiaire. La preuve: on l'a nommé à Clairvaux où, chez les durs de durs, on n'envoie pas des matons rigolos. Avec lui, les braves gens peuvent dormir tranquilles. Si un détenu du quartier de haute sécurité faisait le malin, il le materait comme il a maté son chien voici deux semaines. »L'animal avait égorgé deux poulets: il fallait donc le punir. Le brave fonctionnaire n'a écouté que la voix du devoir. Il a pris une corde, l'a passée au collier de son compagnon. Il a attaché l'autre extrémité à l'arrière de sa voiture. Il a démarré. D'abord le chien a couru, puis à 80 km/h, il n'a plus pu courir. Alors il s'est laissé traîner. Après une petite pointe à 120 sur le macadam rugueux, il ne restait plus que la moitié du chien et une grande trace rouge. Un chien qui a assassiné deux poulets

n'est sûrement pas «réinsérable» dans la société.» J'ai envie de vomir... Je demande pardon au lecteur de DP à qui je fais lire ces lignes. Je demande pardon à Laurent Bonnard, que je contraigns à les mettre en page.

\* \* \*

A propos de prisons — au fait, vous aimeriez voir l'un des vôtres, ou vous-même, confié aux soins de Jacky? — on a pu lire dans la presse l'histoire de cette assistante sociale... genevoise?... qui aidait les prisonniers à s'évader.

Bien.

Dans les années 40, j'étais l'étudiant d'un professeur d'anglais particulièrement remarquable, M. Georges Bonnard — Gi Bi pour ses élèves — père de M. Claude Bonnard, ancien conseiller d'Etat. Un jour, il mit au programme de son sémi-

### LIBERTÉ DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE

## Les pharmaciens se fâchent

Santé publique: on parle beaucoup de l'industrie pharmaceutique et fort peu des pharmaciens. S'en prendre aux fabricants est commode, même si c'est souvent justifié; négliger la distribution et la vente des médicaments par les détaillants, c'est ignorer le rôle clef que jouent aujourd'hui les pharmaciens (parmi d'autres «distributeurs»), c'est surtout passer sous silence les responsabilités qu'ils pourraient prendre comme maillon central de la chaîne complexe de la «réparation de la santé dégradée».

Un rappel: un fascicule publié récemment par le très officiel Office fédéral des assurances sociales constatait l'explosion de la quantité (kilogrammes)! de médicaments vendus en Suisse: deux fois plus en sept ans, trois fois plus en onze ans...

Formidable gaspillage et danger évident de surconsommation de produits pharmaceutiques.

Le président de la Société suisse de pharmacie, A. Bédât, est intervenu vigoureusement, et à plusieurs reprises, sur ces dangers qui nous guettent.

naire pour étudiants avancés trois auteurs: Eliot, prix Nobel; Priestley, auteur entre autres de pièces de théâtre (*Dangerous Corner*), et Charles Morgan. Les prônant tous les trois, les montrant tous les trois en réaction contre une société matérialiste, etc.

Bien.

Je lus donc — dans le zoo de Nuremberg, un peu plus tard — cet admirable roman de Morgan intitulé *The Voyage*. Lequel raconte l'histoire d'un gardien de prison, qui finit par ouvrir les portes de sa prison et par laisser partir tous les détenus... A l'approbation générale, il va sans dire!

J'en reviens à mon idée: la littérature est une chose bien dangereuse, même entre les mains d'un homme aussi «comme il faut» que Georges Bonnard!

J. C.

Même son de cloche dans le rapport annuel 1980 de ladite société. En deux articles — «Le point de rupture est-il atteint?», «La santé: une foire d'empoigne?» — le ton est donné. A. Bédât et F. Bertrand ne mâchent pas leurs mots. Et même s'il y a encore loin des proclamations et des dénonciations aux actes, il y a quelque chose de réjouissant à lire sous la plume de ces deux spécialistes des thèses sur lesquelles DP insiste depuis longtemps. Quelques exemples.

### UN FLÉAU

Pour A. Bédât, la propharmacie (médecins dispensant des médicaments — environ un tiers des praticiens libres —) n'est rien moins qu'un fléau. Nous citons: *La propharmacie est sans aucun doute le danger le plus grand que connaît la pharmacie suisse. Ce fléau se développe encore et atteint maintenant certains cantons romands en dépit des lois cantonales existantes qui l'interdisent.* Et plus loin encore: *Les organisations professionnelles des médecins et des pharmaciens sont totalement impuissantes à freiner cette progression catastro-*

phique. Les autorités des cantons où règnent ces pratiques, bien que conscientes du danger qu'elles représentent, ne parviennent pas à trouver les moyens de s'y opposer, ces médecins se réclamant de la liberté du commerce — quelle magnifique preuve de leurs motivations! — garantie par la Constitution fédérale. Défense bien comprise d'intérêts corporatistes, dira-t-on peut-être. En partie, probablement; mais comment ne pas reconnaître, dans la perspective d'une politique de la santé bien comprise, les abus de la sacro-sainte «liberté du commerce et de l'industrie»?

La vente croissante de médicaments hors des pharmacies est contraire à l'intérêt du malade et à celui des caisses maladie. Bien plus: la profession de pharmacien est investie par des gens qui n'ont pas fait les efforts de l'apprendre mais qui l'exercent en toute impunité et qui, c'est un comble, en donnent une image détestable. Et par voie de conséquence, l'ouverture de nombreuses pharmacies commerciales est anarchique — la liberté de commerce autorise ce genre d'excès.

## PRIORITÉ AUX AFFAIRES

Bref, dans les domaines de la dispensation médicale, de la vente de médicaments et de l'accroissement du nombre des lieux de vente, nos adversaires sont des non-pharmaciens: médecins, droguistes et investisseurs divers. Ces gens profitent de la liberté de commerce pour faire des affaires dans le secteur de la santé qui aurait dû rester à l'abri de la compétition commerciale. La détérioration du secteur pharmaceutique ou sa déstabilisation, pour employer un mot à la mode, n'est certes pas un facteur de l'amélioration de la santé publique, bien au contraire.

Les accents du réquisitoire de A. Bédard se retrouvent dans la démonstration de F. Bertrand qui n'a pas de mots assez sévères pour dénoncer tout un système, en définitive. Qu'on en juge plutôt par quelques citations supplémentaires! La foire d'empoigne dans le secteur de la pharmacie est

possible chez nous car la santé est subordonnée à la «liberté de commerce et d'industrie» ancrée dans la Constitution fédérale. En clair, la racine du mal: ... La soumission de la santé publique aux lois commerciales de l'offre et de la demande, ce qui implique son exposition à tous les appétits; la preuve en est que quiconque, chez nous, peut faire des affaires avec la santé. Des exemples? ... Le marché juteux des personnes âgées devient actuellement le théâtre des ébats d'opportunistes de tous genres!

Et finalement: Nous en sommes aujourd'hui à l'ère des compromis, des accommodements fragiles, du trafic d'influence et des promesses stratégiques. Les impératifs de santé publique et les arguments qui s'y réfèrent ne pèsent décidément pas lourd face aux raisonnements économiques et commerciaux. La «liberté de commerce et d'industrie» inhibe les efforts d'assainissement.

Cette charge, menée au nom de l'«éthique pharmaceutique», est sévère, d'autant plus sévère qu'émanant d'un milieu qui pourrait se réjouir de l'augmentation des ventes, avec l'accroissement du chiffre d'affaires et des bénéfices que cela suppose. Certes, la crainte de la concurrence, comme nous l'avons noté au passage, explique pour une part le malaise des pharmaciens. Fausse concurrence d'ailleurs, dans l'optique des consommateurs, car sans effet sur les prix de détail (contrôle des prix!), mais qui, multipliant l'offre, contribue à entraîner les dépenses de santé dans leur ensemble dans une spirale ascendante.

D'accord, en gros, avec la position générale des pharmaciens dans ces circonstances!

## DONNANT DONNANT

Mais si une rente de situation était finalement créée à leur intention, si le nombre des officines et celui des propharmaciens (autorisés dans les seules régions où manqueraient les pharmacies) étaient limités au strict nécessaire, si la liste des médicaments échappant à leur monopole de vente était restreinte, tout cela par une intervention des pou-

voirs publics par exemple, quelles garanties donneraient en retour les pharmaciens? Aujourd'hui, se bornent-ils à revendiquer quelques avantages qui feraient d'eux une profession protégée, libre d'agir à sa guise dans un cadre soigneusement délimité? Ou aspirent-ils à jouer un rôle moteur dans le cadre d'une politique de la santé mieux équilibrée, prenant leurs responsabilités à la fois face aux médecins (filtre des ordonnances) et face aux consommateurs (filtre de la surconsommation stimulée entre autres par la publicité)? Ce serait choisir entre les exigences d'un statut professionnel et celles du commerce... Pour être véritablement crédible, le réquisitoire des pharmaciens doit accompagner une redéfinition des compétences de propositions claires sur les plans médical, social et économique.

## FASTES

# La non-visite papale

On pressent, au-delà de la tristesse, quelques soupirs de soulagement à l'annonce de la non-visite du pape en Suisse.

Ainsi, à Berne, les organisateurs de la manif «géante» du 30 mai n'ont plus à craindre des apparitions terribles (anticléricaux, homosexuels, tiers monde) ni surtout l'aide encombrante que comptaient leur apporter les jeunes de Zurich et d'ailleurs.

Ainsi, à Fribourg, les responsables de la célébration du 500<sup>e</sup> anniversaire de l'entrée dans la Confédération pourront concentrer leur attention sur ces festivités et sur leur surveillance sans avoir à dérouter vers la visite pontificale un seul des 243 gendarmes du canton (effectif fixé par la loi).

Ainsi, à Genève, où la TV romande peut renoncer aux heures supplémentaires demandées à ses précieux collaborateurs pour la couverture de la visite de Jean-Paul II en Suisse, avec toutes les perturbations de programmes y relatives.

## Pauvres actionnaires

«Nous, actionnaires de Nestlé SA, regroupés au sein de la Convention d'actionnaires Nestlé (CANES), déclarons poursuivre les objectifs suivants:

» — Promouvoir au sein de Nestlé un véritable droit à l'information sur les orientations majeures de l'entreprise dans les pays en voie de développement. A cet égard, nous nous efforcerons d'obtenir du Conseil d'administration une information aussi exacte et complète que possible sur les prises de position de Nestlé dans les négociations internationales relatives aux matières premières, au code de conduite des multinationales, aux transferts de technologie, et d'une manière générale au rôle effectif joué par Nestlé dans le développement du tiers monde.

» — Susciter, au sein de l'assemblée générale des actionnaires de Nestlé, un véritable débat sur les orientations importantes qui doivent guider l'entreprise dans des domaines aussi essentiels que l'exploitation des matières premières, le code de conduite des multinationales, le code de l'alimentation du nourrisson et du jeune enfant, les transferts de technologie et tout autre sujet ayant une importance politique, économique, sociale ou culturelle dans les pays en voie de développement, dans la mesure, évidemment, où la politique commerciale de Nestlé est concernée.

» — Utiliser le droit des actionnaires de décider de l'emploi des bénéfices pour effectuer des dons à des institutions de recherche à caractère éthique et à des organisations de développement choisies par l'assemblée générale.

» — Inciter le Conseil d'administration à prêter une oreille attentive aux critiques fondées, émises à l'endroit de la politique commerciale poursuivie par Nestlé dans le tiers monde.

» (...) Par la présente déclaration, nous adressons un véritable appel aux actionnaires afin qu'ils com-

prennent et mesurent l'enjeu à venir: soit notre entreprise participera à la solution des graves problèmes liés au sous-développement dans le monde, soit au contraire, elle contribuera à la dégradation de la situation économique et sociale de nombreux pays qui connaissent déjà la faim, le chômage, le surendettement, et la dépendance. C'est à ces fins que nous invitons tous les actionnaires à participer à la Convention d'actionnaires Nestlé.»

Le temple n'a pas vacillé sur ses bases lorsqu'un actionnaire s'est levé, jeudi passé, pour apostropher en ces termes l'assemblée et la direction de Nestlé: loi des grands nombres — que pèse cette «convention» de 32 personnes, 10 000 actions et 31 millions de francs, face à l'ensemble des détenteurs du capital de la société? — et bonne conscience chevillée au corps. Mais le geste aura à n'en pas douter plus de retentissement que ne lui en autorise le seul décompte des voix: c'est la réhabilitation de l'actionnaire, le rappel qu'une action vaut davantage que sa valeur de rendement annuel, qu'une action entraîne certaines obligations.

A cet égard, le petit discours prononcé au Palais de Beaulieu dans le silence que l'on devine marque une date importante. Car l'actionnariat populaire, faut-il le rappeler, c'est comme la démocratie indirecte: plus le pouvoir est répandu, plus il est concentré. Les 50 000 à 75 000 actionnaires de la SBS, de Nestlé, ou de Ciba-Geigy le savent bien; à quelques exceptions près, ils ne détiennent qu'une petite pincée de titres et, proportionnellement, à peine quelques miettes d'un pouvoir qu'ils s'empressent de déléguer aux banques, dont les représentants peuplent les assemblées d'actionnaires.

### LE PDG ET LA RÉFORME

Ces assemblées d'ailleurs n'ont au mieux que le pouvoir d'entériner les propositions du Conseil d'administration, lequel en a pris lui-même acte sur proposition de l'administrateur-délégué (nom

suisse du PDG); c'est dire que les coups d'éclat à la Hermès (voir ci-dessous) sont rares.

Il y a bien en train une réforme du droit des sociétés anonymes, dont le sens et la portée ont déjà fourni matière à moult rapports et séances. Mais elle n'améliorera guère la condition du petit actionnaire capitaliste, tout juste bon à matérialiser sa confiance par l'achat de titres, qui lui vaudront de maigres dividendes amputés par l'impôt anticipé. Bien sûr, il est prévu d'introduire diverses exigences minimales en matière de tenue des comptes et de présentation du bilan (notamment indications concernant les réserves latentes). Tout cela va certes dans le sens d'une meilleure transparence des rapports annuels, ce qui permettra aux investisseurs de sélectionner plus rigoureusement leurs placements. Mais l'actionnaire individuel, lui, continuera comme le public, et le cas échéant le personnel concerné, à lire dans les journaux ce qu'il advient de la société à laquelle il a fait confiance.

---

OLIVETTI À YVERDON

## H.P.I. et H. (entre) deux eaux

La vente d'Hermès (chiffre d'affaires: 247 millions de francs) à Olivetti (chiffre d'affaires: 4,3 milliards) n'a pas, en un premier stade, suscité de réactions trop vives, malgré une amertume profonde et une sérieuse inquiétude, à Sainte-Croix notamment, de voir le centre de décision passer de l'autre côté des Alpes. Chacun s'efforçait de prendre en compte l'évolution extraordinaire du domaine de la burocratie, appréciait le fait que l'entreprise vaudoise, n'étant pas immédiatement acculée, était vendue à un prix qui n'était pas un prix de liquidation.

L'investissement décidé par Olivetti apparaissait comme une garantie qu'il n'allait pas fermer usines et laboratoires: pourquoi la société italienne braderait-elle tant de millions?

Les péripéties de l'assemblée des actionnaires,

chargée de ratifier l'opération, ont apporté un certain nombre de révélations qui appellent d'autres réactions que la résignation amère.

L'administrateur Uldry a renseigné sur la vente d'un paquet de 90 000 actions acquises par un consortium, au fil du temps, hors bourse (selon d'autres sources 80 000, selon d'autres sources encore 60 000). Investissement, 21 millions. L'administrateur-délégué, Fritz W. Meyer, participe à ce consortium.

Le prix payé par Olivetti pour ce paquet, et qui lui garantit la majorité absolue sur l'entreprise yverdonnoise, sera fixé selon la marche des affaires en 1984. Il devrait normalement être de 26 millions. Soit un bénéfice, jugé normal (sic), de cinq millions.

Pendant ces trois ans, M. Meyer restera administrateur-délégué. Il aura comme tel à prendre des décisions: il devra discuter de revendications salariales; il devra expliquer que les pensions ne peuvent être indexées, vu les obligations commerciales de l'entreprise qui ne lui permettent pas de faire des versements supplémentaires à la caisse de pension, etc...

Quelle autorité (morale) aura M. Meyer quand ses interlocuteurs sauront qu'au terme des trois ans il se met, avec ses partenaires du consortium, cinq millions dans la «fouille»? Pardon du terme! Pardon du peu!

A partir de là, plusieurs questions.

L'incertitude sur le chiffre réel des titres offerts à Olivetti (fourchette: 90 000 à 60 000) est-elle à mettre en rapport avec la fuite concernant l'accord avec Olivetti, fuite qui a permis de jouer sur une forte plus-value du titre Hermès. Le consortium était-il vendeur du «surplus»?

Comment ont été réunis les titres par le consortium? Avec quel appui des banques? Lesquelles? Enfin, quel a été le rôle de la Banque Cantonale Vaudoise, gros actionnaire d'Hermès?

M. Gisling, ancien président d'Hermès, a démissionné faute de pouvoir approuver (les versions des journaux ne sont pas unanimes sur cette interprétation) l'accord parallèle. Les nouveaux administra-

teurs prévus étaient M. Duboule, conseiller national genevois (à quel titre ce poste à Yverdon?) et M. Pahud, président de la direction de la Banque Cantonale Vaudoise. Est-ce vraiment leur place, au vu des révélations rendues publiques?

Il serait dès lors naturel que le débat soit largement public. L'assemblée des actionnaires (328 actionnaires, représentant 67,3% du capital actions), et c'est bien, n'a pas été totalement passive. Et le Grand Conseil, le sera-t-il?

A. G.

VAUD

## Centralisation nucléaire: l'antidote du vote

Initiative pour un contrôle démocratique du nucléaire: le Conseil d'Etat vaudois est contre, il fallait s'y attendre. Il s'agit (votation le 14 juin prochain) d'accorder à la population dans son ensemble le droit de se prononcer sur un projet d'installation nucléaire, lorsque le canton est appelé à donner son avis en vertu de la législation fédérale. Jusque-là, c'était le Conseil d'Etat qui préavisait.

L'opposition de l'Exécutif cantonal s'articule sur trois raisons qui sont schématiquement les suivantes: s'agissant du nucléaire, les sujets sont trop «techniques» pour que la consultation populaire puisse être assez claire; des consultations populaires de plus dans un calendrier déjà surchargé ne s'imposent pas; et enfin, une consultation cantonale de caractère consultatif, par les déceptions qu'elle peut provoquer en cas de décision définitive opposée au niveau fédéral, ferait plus de mal que de bien...

Espérons que le débat public sur le texte de l'initiative volera plus haut que les arguments avancés par le Conseil d'Etat à l'appui de son refus!

Trop «technique», le débat sur le nucléaire? En tout cas pas pour les citoyens et citoyennes d'autres

cantons qui ont d'ores et déjà accepté des initiatives similaires (Neuchâtel, Zurich ou Schaffhouse; Saint-Gall et Obwald bientôt; à Bâle-Ville et Bâle-Campagne les textes votés obligent le Conseil d'Etat à refuser des autorisations nucléaires)... Navrante image de la population vaudoise donnée par les autorités politiques elles-mêmes.

Un calendrier déjà surchargé? Voilà enfin l'argumentation passe-partout qui permettra de s'opposer à toute consultation populaire «indésirable»... Des déceptions après le vote du fait des méprises possibles sur la valeur de la consultation? Décidément, le corps électoral vaudois ne mérite pas la démocratie la plus élémentaire. Rideau.

En définitive, et sur le fond, quoi de plus normal que le peuple vaudois puisse de prononcer, fût-ce à titre consultatif, sur tout projet nucléaire, alors même qu'une loi sur les économies d'énergie vient d'être mise sous toit? Il y va là de la plus élémentaire cohérence, si on réalise que le nucléaire est gaspilleur par essence.

L'initiative vaudoise est l'occasion d'éclairer un des enjeux les plus délicats de notre politique énergétique: la contradiction manifeste entre la centralisation nucléaire et le fédéralisme à l'helvétique. On ne la résoudra pas en déléguant un peu honteusement les responsabilités, en baillonnant l'opinion autant que faire se peut. On ne la résoudra qu'en proposant les vrais choix aux citoyens consommateurs, en leur indiquant clairement par exemple quel est le prix à payer d'un refus de l'atome, sur le plan personnel tout d'abord, sur le plan de la nécessaire solidarité nationale ensuite. C'est à cette condition que ces prochaines années les cantons suisses s'épargneront le jeu tragique du ping-pong nucléaire (d'accord avec des centrales, mais pas trop près de chez moi!). C'est à cette condition que les espaces déjà gagnants sur le territoire de la Confédération, dans le secteur industriel entre autres, ne pousseront pas leur avantage sur le terrain énergétique aussi, jusqu'à imposer aux plus défavorisés le rôle de cantons poubelles nucléaires.

## Actifs et parents: le cumul des charges

*Démographie, économie et emploi: tant de clichés et de slogans assénés aujourd'hui sur ces thèmes! Il s'agissait d'abord de faire nettement le point et d'esquisser les mouvements de population en Suisse au cours de ce siècle. C'est ce que nous tentions dans le précédent numéro. Nous poursuivons aujourd'hui sur cette lancée. Pour plus de précisions, on se reportera très utilement à une contribution de Pierre Gilliland, à paraître et dont nous nous inspirons ici: «Démographie et prospective de l'emploi. Quelques repères pour une politique sociale», dans «Emploi et politique sociale» (Delta, Vevey), collection de politique sociale dirigée par J.-P. Fragnière et P. Gilliland.*

Passé le temps du rêve d'une Suisse de dix millions d'habitants, les spécialistes se sont donc attelés à la tâche délicate d'esquisser le portrait démographique de la Suisse au tout début du XXI<sup>e</sup> siècle, l'an 2040 pour les calculs qui ont retenu notre attention<sup>1</sup>. Nécessité d'un certain nombre d'hypothèses de travail: si on admet que les migrations ne bouleverseront pas les données, que l'espérance de vie croîtra dans des proportions admissibles, c'est naturellement le taux de fécondité qui sera le facteur déterminant, celui qui dessinera les traits de la Suisse de demain. Trois variantes à disposition, et que nous avons déjà examinées: la variante faible, 1,5 enfant par femme en âge de procréation (niveau actuel), la variante moyenne, 1,8 enfant dès 1990-1994, et la variante forte, 2,1 enfants dès 1990-1994. Dans le dernier numéro, nous esquissons quelques points de repère, jalonnant l'avenir de notre pays à partir de chaque hypothèse. Voici tout de suite un tableau qui résume ces calculs<sup>2</sup>:

Les chiffres les plus significatifs sont évidemment ceux qui permettent de situer les rapports de dépendance des groupes «jeunes» et «âgés» par rapport aux actifs. D'ici à l'an 2000, une hausse de la natalité, dans la variante forte, augmenterait la population dépendante totale, sous le poids croissant des jeunes; en revanche, une stagnation de la natalité diminuerait le nombre total des dépendants; mais on constate qu'en 2040, pour les trois variantes, le nombre des dépendants dépasse celui des actifs (le cap a été passé plus ou moins vite selon les taux de fécondité)!

Ces projections démographiques, rapidement résumées, sont indispensables pour comprendre diverses modifications fondamentales dans le temps. Faisons abstraction de la complexité économique, sociale ou culturelle. Admettons: un volume d'emploi à taux d'activité constant; un système de redistribution identique dans le temps, un transfert monétaire vers les populations dépendantes reposant sur les seuls actifs rémunérés; un poids financier similaire pour un jeune et pour une personne âgée; une production, une consommation, ainsi que des besoins semblables dans le temps. Dans de telles circonstances — bien éloignées des réalités — l'évolution démographique montre, toutes autres choses égales, que:

- la dégradation du rapport personnes âgées/actifs alourdit la charge des rentes vieillesse;
- la diminution du rapport jeunes/actifs allège la charge d'élevage et de formation;
- la charge des populations dépendantes jeune et âgée reste assez stable dans le temps pour la population potentiellement active.

<sup>1</sup> Pour les variantes de l'an 2040, une source: un document interne de l'Office fédéral de statistique.

Correction: dans le tableau que nous publions la semaine passée illustrant la population en Suisse au XX<sup>e</sup> siècle, il fallait lire 23% au lieu de 27% pour la proportion de jeunes de 0 à 19 ans en l'an 2000.

<sup>2</sup> Tous les nombres et rapports sont arrondis; ils ont été calculés à partir de résultats précis.

Année	1980	Variante basse (1,5 enfant)			Variante moyenne (1,8 enfant)			Variante haute (2,1 enfants)		
		2000	2020	2040	2000	2020	2040	2000	2020	2040
Habitants millions	6,3	6,4	6,1	4,9	6,4	6,1	5,8	6,7	6,8	6,7
Indices (1980 = 100)	100	102	97	78	102	97	92	106	108	106
<i>Structures</i>										
J: % 0 - 19 ans	28	21	18	17	23	21	21	25	24	25
A: % 20 - 59 ans	54	56	51	48	55	51	49	53	50	49
V: % 60 ans et plus	18	23	31	35	22	28	30	22	28	26
dont 60-64 ans	4	6	7	6	6	7	6	5	6	5
<i>Dépendants</i>										
J pour 100 A	52	38	35	36	43	42	44	48	48	52
V pour 100 A	34	40	59	72	40	56	61	40	54	52
J + V pour 100 A	86	78	94	108	83	98	105	88	102	104

Ce détour quantitatif est simplificateur, mais il a le mérite d'être clair.

Si on regarde les choses de plus près, il est inexact, quand on considère les charges de la sécurité sociale, de retenir le transfert de revenu comme une charge seulement, une dépense pour l'entretien des vieux. La population âgée a d'abord été productrice: si elle n'a plus une contre-partie productive en période d'obtention de rente, elle contribue néanmoins indirectement à la production, par sa demande de consommation, maintenue par la redistribution sociale. Le commerce le sait bien, qui considère la population âgée comme un marché économique intéressant.

Autre notation importante: la diminution de la population, si la fécondité se maintenait au très bas niveau actuel, ne peut être prise à la légère; le vieillissement deviendrait considérable à terme; mais une hausse notable de la fécondité — si elle était possible — aurait comme premiers effets et pour une longue durée, des charges supplémentaires: avant d'être producteurs, les enfants doivent être élevés et formés.

Finalement, en ce qui concerne les dépendances, même si les rigidités des structures ne conduisent pas automatiquement à des compensations, le poids croissant des personnes âgées est contrebalancé par celui des jeunes, qui décroît.

Schématiquement, l'organisation actuelle de la sécurité sociale est telle que le poids des transferts financiers pour les personnes âgées repose essentiellement sur les actifs. En revanche, les charges pour les jeunes pèsent essentiellement sur les parents. De plus, il y a cumul des rôles et des charges pour les générations qui élèvent des enfants: actifs dans une branche de l'économie, elles contribuent au financement des rentes vieillesse; comme parents, elles paient l'élevage des enfants, qui sont les futurs producteurs.

En fait, il y a situation d'inégalité sociale, voire

d'injustice envers les parents; elle ne peut se perpétuer qu'en raison de l'amour porté aux enfants. Certes, celui-ci prime largement, pour les parents, les considérations matérielles. Cependant, cette valeur affective coïncide avec une pénalisation monétaire. Aussi la forte baisse de la fécondité dans les pays occidentaux peut être interprétée comme un signe: évolution des mœurs, mais aussi concurrence entre l'enfant — assimilé à un bien

#### ANNEXE

### La cassure de 1975

Pendant la période de prospérité et de plein emploi en Suisse, on assiste à de faibles fluctuations du rapport populations dépendantes/population active. Mais par référence aux années 1960, 1970 ou 1974, le taux d'activité fléchit brusquement dès 1975. Cette année-là, le nombre d'emplois est inférieur de 300 milliers à celui de 1970, environ

#### ACTIFS ET DÉPENDANTS<sup>1</sup> EN SUISSE, 1960-1979

Années	1960	1970	1974	1975	1976	1979
Population active (milliers) <sup>2</sup>	2701	3124	3187	3017	2918	2962
Taux d'activité (%)	49,8	49,8	50,2	47,3	46,1	47,0
Population 0-19 ans/actif <sup>3</sup>	630	614	604	635	643	600
Population 60 ans/actifs <sup>4</sup>	303	330	340	365	381	384
Population (0-19) + (60+)/actifs	933	944	944	1000	1024	984
Population inactive 20-59/actifs <sup>5</sup>	76	63	48	113	146	142
Population dépendante totale	1010	1007	992	1113	1170	1126

<sup>1</sup> Populations dépendantes: par hypothèse, populations à charge des actifs.

<sup>2</sup> Données OFIAMT — par hypothèse, tous les actifs sont inclus dans le groupe 20-59 ans.

<sup>3</sup> L'ensemble des jeunes de moins de 20 ans est considéré, par hypothèse, comme inactif.

<sup>4</sup> L'ensemble des personnes de plus de 60 ans est considéré, par hypothèse, comme inactif.

<sup>5</sup> Est considérée comme «inactive adulte», dans les populations entre 20 et 59 ans, la différence entre la population résidente de ce groupe d'âge et la population active.

marchand — et d'autres consommations: voiture, logement, appareils ménagers, loisirs actifs ou passifs, etc... Et le plateau de la balance financière penche, depuis une quinzaine d'années, vers le refus de l'enfant, du troisième enfant en tout cas. Des mesures de politique familiale sont à développer pour corriger des inéquités. Leur but devrait être — non pas nataliste — mais de justice sociale!

A SUIVRE

— 1/10. Le volume quantitatif baisse encore en 1976, pour remonter légèrement depuis. La légère amélioration de la situation laisse toutefois l'indice de dépendance à un niveau nettement supérieur à celui de la période précédant la récession. Il eût été plus élevé sans le flux migratoire d'étrangers repartant dans leur pays d'origine. La population dépendante totale a augmenté brusquement: environ 1/6 entre 1974 et 1976. L'amplitude à court terme de ce phénomène économique est aussi forte que celle du vieillissement, à terme long.

DANS L'AIR

## Reprivatisation: une école fribourgeoise

On connaît la campagne du professeur Walter Wittmann, de l'Université de Fribourg, en faveur d'une reprivatisation d'un grand nombre de tâches publiques. Or, la question de la reprivatisation a déjà été abordée il y a quelques années dans le cadre de la même Université. En effet, dans le livre «La politique économique de la Suisse», «mélanges» en l'honneur de Jean Valarché, professeur ordinaire de politique économique, publié à l'occasion de son soixantième anniversaire, en 1977, on trouve un texte signé Ernst-Bernd Blümle et Pierre Rime et intitulé «La reprivatisation comme solution au problème du degré d'adaptation des administrations publiques».

L'article démarre sur un paragraphe posant clairement le problème: «L'opinion publique, suivant en cela la conception reçue des Classiques, considère généralement comme un mal nécessaire

l'administration née de la création de l'Etat moderne. En effet, si l'homme de la rue ne conteste pas la nécessité évidente de l'administration publique, le jugement qu'il porte sur l'activité administrative est, pour plusieurs raisons, habituellement négatif.» Et cette étude d'économie d'entreprise d'utiliser la théorie du «planned organizational change» pour montrer qu'on obtiendra une réforme et une réduction des coûts en menaçant l'administration de reprivatisation: «Cette pression sociale pourrait être suffisante pour forcer ce système à une meilleure adaptation aux conditions changeantes de l'environnement social dans lequel il évolue. Telle est la thèse que nous avançons, et qu'il conviendrait de vérifier avec plus d'attention.»

Blümle/Rime en 1977, Wittmann en 1981: assistons-nous à la naissance d'une école néo-classique ou archéo-libérale fribourgeoise au moment où on rappelle l'influence de l'Union de Fribourg, de 1884 à 1891, dans l'élaboration de l'encyclique «Rerum Novarum» sur la question sociale et pour s'opposer au libéralisme du temps sous toutes ses formes?

### A SUIVRE

Lentement, mais sûrement, le Chili disparaît de notre menu journalistique quotidien. De temps en temps, une publication qui en a encore les moyens envoie un grand reporter en Amérique centrale et le journaliste fait un crochet par Santiago, revenant avec dans sa musette les quelques lignes inévitables sur la normalisation chilienne. Passés de mode les reportages en profondeur et la découverte d'autres interlocuteurs que ceux dûment drillés par le régime militaire en place, les agences de presse internationales, largement dominées par les grands journaux américains, «couvrent» à gros traits l'actualité susceptible de retenir l'attention générale. Pour le reste, à droite et à l'extrême-droite,

Allende demeure un des épouvantails favoris dans les grandes fresques du péril rouge (pour plus de détails, les délires de Suzanne Labin dans le «Nouveliste»). Revenir à la réalité, c'est donc trouver d'autres sources d'information. Voyez par exemple le travail de l'Aida, Association internationale de défense des artistes, qui en Suisse tente de recueillir des fonds (CCP 12-5898 à Genève) pour aider des cinéastes chiliens à prendre la parole, en l'occurrence, et très précisément, à tourner clandestinement un film sur un charnier, découvert il y a quelques mois, où étaient entreposés les corps de prisonniers exécutés (soirée de soutien ce 27 mai à Genève, Uni II).

\* \* \*

Droit de cité au vélo! Il faut vraiment que la vogue

ait pris de l'ampleur pour que le mouvement de revendication pour gagne Lausanne, avec ses rues pentues à décourager les mollets les mieux entraînés: une pétition vient d'être lancée «pour un trafic vélo plus sûr» par la section vaudoise de l'Association suisse des transports (adresse utile: c.p. 2063 1002 Lausanne), demandant instamment aux autorités communales lausannoises de promouvoir, d'encourager, de permettre l'usage des cycles dans l'agglomération (manifestation/défilé de soutien, samedi 23 mai, à l'occasion de la Journée suisse du vélo).

### PRESSE

## La cote d'amour de «Blick»

«Blick» est vraiment un cas à part. Lancée depuis des semaines dans une campagne hargneuse de contrôle et de censure des programmes de la radio et de la télévision suisse alémanique (encore un show international que nous ne verrons pas!... à la porte, les journalistes négligents! et ainsi de suite), la feuille de boulevard helvétique ne cesse de battre des records de diffusion.

En juin 1977, son tirage contrôlé était de 271 889 exemplaires. En avril 1980, «Blick» avait encore progressé pour atteindre la barre des 280 868, une hausse relativement faible, mais évidemment un sommet inégalé en Suisse. En mai de cette année, un nouveau contrôle officiel laisse apparaître un bond de 19 729 exemplaires pour une année: pour la première fois dans notre pays un quotidien dépasse le tirage de 300 000 exemplaires (exactement: 300 957).

De quoi donner des idées aux responsables de Ringier qui planchent actuellement sur les moyens de relancer les «Luzerner Neueste Nachrichten», sur la mauvaise pente (commerciale, en tout cas) après le départ de leur rédacteur en chef Tobler, au point d'abandonner au «Vaterland» la première place dans la région lucernoise, clef du marché publicitaire en Suisse centrale.